

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI (excusée), Julie LATHUILLE (excusée), Stéphane PACCARD.

Benoît CLAVEL est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil,
- 2) Affectations des résultats 2017
- 3) Vote des budgets primitifs 2018

- 4) Informations et questions diverses

| | Points abordés | Décisions prises | Points à revoir |
|------|---|--|-----------------|
| 1 | Approbation du compte-rendu de la dernière séance | Avis favorable | |
| 2 | Affectation des résultats de fonctionnement suivants : <ul style="list-style-type: none"> - au budget annexe Eau et Assainissement pour un montant de 21.962,37 € au compte au compte 1068 recette d'investissement - au budget principal pour un montant de 36.236,30 €, au compte 1068 recette d'investissement | Avis favorable | |
| 3 a) | Approbation budget primitif budget annexe Gîte de Praz D'Zeures 2018 | Avis favorable pour une prévision (dépenses et recettes) de 5079,26 € en section de fonctionnement et une prévision (dépenses et recettes) de 122874,96 € en section d'investissement. | |
| 3 b) | Approbation budget primitif budget annexe eau et assainissement 2018 | Avis favorable pour une prévision (dépenses et recettes) de 159 246,10 € en section de fonctionnement et une prévision (dépenses et recettes) de 289 315,76 € en section d'investissement. | |
| 3 c) | Approbation budget primitif budget principal 2018 | Avis favorable pour une prévision (dépenses et recettes) de 647 832,18 € en section de fonctionnement et une prévision (dépenses et recettes) de 1875 684,41 € en section d'investissement | |
| 4 a) | Choix du locataire de Praz D'Zeures | Avis favorable (6 voix pour, 2 abstention, 1 voix pour un bail plus long avec conditions suspensives) pour le GAEC Chèvrefeuille avec un bail d'un an via la SAFER | |

RELEVÉ DES DÉCISIONS

| | <u>Décisions prises</u> | <u>Qui ?</u> | <u>Fait quoi ?</u> | <u>Comment ?</u> | <u>Pour quand ?</u> |
|---------|-----------------------------|--------------|--|------------------|---------------------|
| 4 a) | Faire un bail SAFER d'un an | Le Maire | Doit revoir les conditions financières de la SAFER | | |

4. Informations et questions diverses

a) Praz D'Zeures

Renseignements ont été pris auprès du juriste de la Chambre d'Agriculture : la seule solution pour faire un bail plus court que la convention pluriannuelle il faut faire un bail via la SAFER d'une durée d'un an.

Si le GAEC Chèvrefeuille n'accepte pas les conditions d'un bail d'un an, il sera proposé à un autre GAEC.

b) Adressage de rue

Les plaques et els panneaux ont été livrés ce jeudi 29 mars. Il convient maintenant de poser les panneaux avant de procéder à la diffusion des numéros.

c) Bulletin communal

Le bon à tirer est en cours